

commune de MIRECOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU "Activité de maraîchage" approuvée par Délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2022.

Historique de l'évolution du document d'urbanisme :
- Elaboration du PLU approuvé le 14 janvier 2013
- Modification simplifiée du PLU approuvée le 16 décembre 2021

Echelle 1:2 500

planche 1 : territoire est

- UA : Centre historique
- UA.i : compris dans le PPRI
- UA.f : secteur faubourg du centre historique
- UA.ii : secteur faubourg du centre historique compris dans le PPRI
- UA.iii : zone urbanisée centrale de moyenne densité
- UA.a : secteur urbanisé depuis le début du siècle
- UB.a : secteur en voie d'urbanisation
- UB.c : secteurs de cités
- UB.h : secteur hôpital
- UB.j : compris dans le PPRI
- UC : zone d'extension urbaine
- UC.i : compris dans le PPRI
- UD : zone pavillonnaire et d'équipements
- UD.a : secteur du centre hospitalier spécialisé
- UD.i : compris dans le PPRI
- UD.r : secteur correspondant à la ferme du Joly (NRA)
- UD.g : secteur de faire d'accueil des gens du voyage
- UD.e : secteur potentiellement humide
- UE : zone d'activités
- UE.a : secteur à hauteur limitée
- UE.b : secteur de silo
- UE.j : compris dans le PPRI
- IAU : zone à urbaniser
- IAU.a : urbanisation au coup par coup autorisée, secteur potentiellement humide
- 2AU : zone à urbaniser sur le long terme
- A : zone agricole
- A.e : secteur agricole potentiellement humide
- AAI : secteur agricole activité de maraîchage
- N : zone naturelle
- N.a : antennes
- N.b : secteur à vocation de zone de loisirs
- N.bi : secteur à vocation de zone de loisirs compris dans le PPRI
- N.e : zone potentiellement humide
- N.h : secteur accueillant de l'habitat
- N.j : secteur compris dans le PPRI
- N.j : secteur d'accueil des abris de jardin

Bureau d'études éolis
Urbanisme
Aménagement du territoire
Communication et concertation

115 rue d'Alsace
88100 Saint-Dié des Vosges
03 29 24 07 00 / 03 29 24 79 29
eolis@bureau-éolis.com

